

PLAN LOCAL D'URBANISME
de la ville de Neauphle-le-
Château

Pièce n°5
ANNEXE « Q »

Liste des emplacements réservés

Dossier de modification n°4 approuvé le 03.07.2023
Dossier de modification n°5 approuvé le XXX 2024

Version du 25/06//24

Dans le cadre de la présente modification de droit commun du PLU, les évolutions apparaissent **en rouge.**

Des emplacements réservés ont été établis pour la réalisation d'équipements publics et pour la réalisation de logements sociaux conformément à l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme.

Liste des emplacements réservés indiqués sur le plan de zonage

Emplacements	Bénéficiaires	Destination	Superficie en m ²
1	Commune de Neauphle-le-Château	Logements et activités ou parc de stationnement	6407
2	Commune de Neauphle-le-Château	Extension et réaménagement de la crèche intercommunale	5787
3	Commune de Neauphle-le-Château	Extension de l'école élémentaire	236
4	Commune de Neauphle-le-Château	Logements sociaux	1600

